

Le Fonds pour mettre fin à la violence envers les enfants

Appel à Propositions 2017

Introduction

Chaque année, au moins un milliard d'enfants sont confrontés à la violence. Toutes les cinq minutes, un enfant décède de mort violente quelque part dans le monde. Cette épidémie de violence ne peut plus être tolérée ni ignorée.

Le Programme 2030 prend l'engagement formel, universel et ambitieux de mettre fin à la violence, sous toutes ses formes, à l'égard des enfants dans le cadre d'un programme intégré visant à investir dans les enfants et à leur permettre de réaliser pleinement leur potentiel. En vertu des cibles des objectifs de développement durable liées à la violence, et notamment la 16.2, les États membres des Nations Unies se sont engagés à mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation, à la traite et à la torture des enfants, et à toute forme de violence à l'égard de ces derniers à l'horizon 2030.

Le Partenariat mondial pour mettre fin à la violence envers les enfants (« le Partenariat ») et le Fonds qui lui est associé soutiendront des actions visant à honorer cet engagement, notamment celles qui œuvrent à la prévention et à la répression de la violence, à la protection de l'enfance et à l'instauration de sociétés plus sûres pour les enfants.

Ce travail soutiendra la réalisation de tous les autres objectifs de développement durable en faveur des enfants.

À propos du Partenariat mondial pour mettre fin à la violence envers les enfants

Le Partenariat mondial fait office de plateforme multipartite et multisectorielle servant à rassembler, appuyer et coordonner les efforts visant à atteindre la cible 16.2 et celles qui sont liées à la violence à l'égard des enfants. L'approche du Partenariat est fondée sur les droits, axée sur les enfants et universelle ; elle repose sur la conviction que la violence n'est pas inéluctable et peut être évitée.

Alors qu'il apparaît de plus en plus clairement que des solutions efficaces permettent de protéger les enfants, le Partenariat cherchera à mettre en œuvre le programme d'interventions INSPIRE élaboré par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) en collaboration avec d'autres organismes qui promeuvent depuis longtemps une démarche de prévention de la violence à l'égard des enfants cohérente et fondée sur des données probantes. De cette façon, le Partenariat offre aux gouvernements, aux Nations Unies, à la société civile, aux dignitaires religieux, au secteur privé, aux philanthropes et à leurs fondations, aux chercheurs et aux universitaires, ainsi qu'aux enfants eux-mêmes, l'occasion d'unir leurs forces pour s'attaquer aux niveaux de violence inacceptables auxquels font face les enfants du monde entier.

À propos du Fonds pour mettre fin à la violence envers les enfants

Le Fonds pour mettre fin à la violence envers les enfants (« le Fonds ») a été lancé, conjointement avec le Partenariat mondial, en juillet 2016. Dans un premier temps, il fournira un soutien financier aux programmes visant à contribuer au deuxième objectif stratégique formulé par le Partenariat : l'accélération de l'action en faveur de la prévention et de la répression de la violence subie par les enfants. Plus particulièrement, durant la première année d'existence, le Fonds soutiendra des programmes relevant de trois **domaines prioritaires** :

- la prévention de la **violence en ligne**, et notamment l'exploitation sexuelle ;
- la réponse à la **violence affectant les enfants au quotidien**, domaine qui privilégie dans un premier temps les investissements réalisés dans des pays pionniers afin de mettre en œuvre des programmes fondés sur des données probantes ; et

- la prévention de la violence à l'égard des enfants confrontés à **des conflits et à des crises**.

Le Fonds inscrira chaque domaine prioritaire dans le programme d'interventions INSPIRE qui servira de cadre global. Toutefois, compte tenu des enjeux liés à la protection des enfants en ligne, le Fonds s'est associé à l'Alliance mondiale WePROTECT – l'initiative mondiale pour mettre fin à l'exploitation sexuelle en ligne des enfants. (Annexe B)

Appel à propositions, juillet 2017 – Prévention de la violence en ligne

Bien que les enfants soient depuis longtemps exposés à la violence et à l'exploitation, Internet et les nouvelles technologies ont transformé les possibilités, l'ampleur, la forme et les incidences de la maltraitance des jeunes du monde entier. Partout, les enfants sont confrontés à de nouveaux dangers, qui sont souvent mal compris par les décideurs politiques et le grand public. L'exploitation et les abus sexuels en ligne font partie des plus pressants.

Soutenu par des subventions versées par le Royaume-Uni et la Human Dignity Foundation, et en partenariat avec l'Alliance mondiale WePROTECT, le Fonds pour mettre fin à la violence envers les enfants souhaite financer des organisations œuvrant à la réalisation de l'objectif lié à la prévention de la violence en ligne envers les enfants, qui est plus particulièrement axé sur l'exploitation sexuelle.

Nous encourageons les propositions soumises par :

1. Les pays cherchant à élaborer un plan d'action national pour mettre fin à l'exploitation sexuelle en ligne des enfants

Les propositions visant à soutenir une action nationale via le financement de plans d'action nationaux fondés sur le modèle d'intervention nationale, telles que décrites à l'annexe B, seront reçues avec bienveillance.

Une demande convaincante sera en mesure de formuler les étapes nécessaires à l'élaboration d'un plan d'action gouvernemental multipartite à l'échelle nationale qui peut inclure les éléments suivants, sans toutefois s'y limiter :

- **Image de la menace** : démontrer sa compréhension de la menace à l'encontre de ce pays posée par l'exploitation sexuelle en ligne des enfants, les risques en cas d'aggravation de cette menace et les conséquences en l'absence d'intervention appropriée.
- **Analyse des lacunes** : examiner l'intervention nationale actuelle en matière de prévention et de lutte contre la menace, en se servant du modèle d'intervention nationale comme cadre.
- **Enchaînement** : présenter les étapes logiques vers l'élaboration d'un plan d'action multipartite à l'échelle nationale et les capacités constituant les fondements solides d'une intervention multipartite globale.
- **Définition des priorités** : donner la priorité au développement des capacités nécessaires et travailler de concert avec le gouvernement afin de définir l'ordre des priorités.
- **Redevabilité** : définir de quelle manière le ministère gouvernemental chef de file restera redevable de l'élaboration du plan et détailler les mécanismes à mettre en place pour s'assurer de la participation de toutes les institutions gouvernementales concernées.
- **Engagements mesurables** : souligner l'importance de la collaboration du ministère gouvernemental chef de file avec les institutions participatives afin de convenir d'engagements mesurables qui orienteront les grandes étapes du plan.
- **Transparence** : déterminer de quelle manière les décisions seront prises et les parties impliquées, y compris la raison pour laquelle la décision est nécessaire, quand et comment les parties impliquées communiquent à son sujet en interne et en externe.

- **Participation des parties prenantes** : définir le niveau de participation nécessaire de la part des parties prenantes pour garantir que l'évaluation et l'élaboration du plan d'action feront l'objet d'une consultation approfondie auprès des parties prenantes intéressées du pays concerné.
- **Coûts de l'élaboration d'un plan** : dresser la liste des coûts probables liés à l'élaboration d'un plan d'action national et à la commande de l'expertise nécessaire.
- **Suivi et évaluation** : définir le mécanisme de suivi et d'évaluation des progrès accomplis par rapport aux objectifs du Fonds et aux indicateurs de réussite pertinents.
- **Cofinancement** : démontrer l'engagement du pays demandeur à allouer des fonds et/ou des ressources pour l'élaboration d'un plan d'action national.
- **Participation des enfants** : élaborer un plan pour une participation appropriée et réelle des enfants.

2. Les organisations régionales cherchant à mobiliser leurs membres en faveur d'une action nationale

Les propositions soumises par les organisations régionales et internationales désireuses de mobiliser leurs membres pour (a) susciter une prise de conscience de la menace dans tous les pays au sein de leur région qui sont éligibles à l'aide publique au développement (APD) (bien qu'un financement limité soit accordé aux activités dans les pays ne relevant pas de l'APD) ; et (b) obtenir l'engagement des pays pour élaborer un plan d'action pour la prévention et la répression de l'exploitation sexuelle en ligne des enfants sont encouragées. Quelques exemples d'activités possibles sont énumérés ci-après :

- procéder à une évaluation de référence de la capacité et de la compétence des pays membres dans le domaine de la répression de l'exploitation sexuelle en ligne des enfants ;
- utiliser le modèle d'intervention nationale pour analyser les lacunes des interventions nationales relatives à la répression de l'exploitation sexuelle en ligne des enfants ;
- examiner les mécanismes régionaux d'action collective déjà mis en place par les pays membres en ce qui concerne la répression de l'exploitation sexuelle en ligne des enfants.

Lorsqu'ils préparent leur proposition, les candidats régionaux et internationaux doivent prendre en considération les points suivants :

- déterminer si l'activité proposée renforcera les programmes nationaux existants dans les pays visant à mettre fin à la répression de l'exploitation sexuelle en ligne des enfants, mais également le soutien des gouvernements nationaux concernés ;
- s'engager à encourager les non-signataires de l'Alliance mondiale WePROTECT à adhérer à celle-ci et renforcer l'intervention nationale de ces derniers en matière de répression de l'exploitation sexuelle en ligne des enfants ;
- définir de quelle manière les fonds limités pour des activités dans des pays ne relevant pas de l'APD renforceront le programme global de sensibilisation dans des régions où la majorité des pays bénéficient de l'APD ;
- l'organisation régionale mettra en place des mécanismes efficaces de rapports, de suivi et d'évaluation afin d'assurer que les fonds sont utilisés aux fins prévues.

3. Les organisations qui développent des compétences et des capacités pour faire face à la menace à l'échelle mondiale et qui améliorent la qualité et la cohérence de la mise à disposition des capacités du modèle d'intervention nationale

Afin de permettre aux organisations expertes dans le domaine du modèle d'intervention nationale de soutenir les pays qui en font la demande lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans d'action nationaux, il est nécessaire d'améliorer la qualité et la cohérence de la mise à disposition des capacités du modèle d'intervention nationale à l'échelle mondiale.

Par conséquent, nous recherchons des propositions de la part d'organisations ayant une expérience avérée du domaine d'expertise que constitue l'exploitation sexuelle en ligne des enfants et désireuses de travailler de concert pour améliorer la qualité et la cohérence de la mise à disposition d'une capacité

du modèle d'intervention nationale au niveau international. Toutes les organisations soumettant une demande doivent prendre en considération les critères suivants :

- justifier de résultats concrets en matière de prévention et de répression de l'exploitation sexuelle en ligne des enfants à l'échelle nationale ou transnationale ; cela s'applique à la fois à l'organisation « chef de file » et à toute autre organisation participant au processus de demande dans une démarche collaborative ;
- démontrer de quelle manière l'amélioration de la qualité et de la cohérence de la capacité du modèle d'intervention nationale aidera les pays lors de la mise en œuvre de leurs plans d'action à l'échelle nationale ;
- affirmer l'engagement de toutes les organisations partenaires de soutien en faveur de la collaboration et de la coordination et décrire les mécanismes qui seront mis en place pour y parvenir ;
- démontrer de quelle manière l'organisation collaborera avec d'autres organisations majeures qui œuvrent également au développement d'une capacité mondiale dans une ou plusieurs compétences spécifiques du modèle d'intervention nationale ; et
- décrire comment l'organisation et ses partenaires mettront en place des mécanismes de rapports, de suivi et d'évaluation appropriés afin d'apporter la preuve que les fonds sont utilisés aux fins prévues.

Processus de demande, d'examen et de sélection

Le Fonds accepte les propositions en trois langues différentes (anglais, français et espagnol), soumises en ligne via le site Internet End Violence (www.end-violence.org/fund).

Les demandes de financement peuvent être déposées du 17 juillet au 30 septembre 2017 sur le site www.end-violence.org/fund. La date limite de soumission des demandes pour cette année est fixée, pour cet appel, au 30 septembre 2017 à 23 h 59 (heure d'hiver de New York). Les demandes reçues après la date butoir ne seront pas prises en compte.

Pour que sa demande de financement soit complète, le demandeur devra fournir les documents suivants :

- formulaire de demande ;
- budget du projet ;
- cadre de résultats ;
- pièces justificatives reflétant l'engagement en faveur de la protection de l'enfance.

Si le bénéficiaire éventuel est une organisation de la société civile, elle devra alors joindre à sa demande les documents suivants :

- documents d'enregistrement légal du pays d'intervention ;
- rapports d'audit pour les trois dernières années d'activité ;
- lettre d'appui/de soutien émanant d'un partenaire, de préférence un ancien donateur ou un donateur actuel.

Le Fonds pour mettre fin à la violence envers les enfants octroie des subventions via un processus concurrentiel, ouvert et équitable. Toutes les propositions seront évaluées en fonction de leur qualité d'ensemble, sachant qu'une grande attention sera portée aux paragraphes dans lesquels les demandeurs auront clairement expliqué les difficultés liées au contexte, les résultats spécifiques et mesurables escomptés, et les stratégies permettant d'y parvenir, en mettant l'accent sur les approches et les interventions personnalisées. Les demandes devront en outre reconnaître les risques susceptibles de menacer l'exécution du projet et proposer des plans visant à les atténuer.

Critères d'examen

Les demandes recevables seront examinées par un panel d'experts indépendants qui étudieront avec soin la demande dans son ensemble, leur notation reposant sur sa qualité générale et son impact potentiel. Outre un descriptif général et des recommandations, il sera demandé à l'examineur de donner son avis sur quatre domaines clés.

- **Justification des difficultés liées au contexte et de la nécessité d'intervenir** : les propositions doivent se fonder sur des éléments de preuve précis et avérés, établissant clairement la nécessité d'une intervention au niveau national, infranational ou transnational.
- **Degré de coordination au niveau national ou transnational** : la coordination entre les acteurs clés au niveau national ou transnational est essentielle à la mise en œuvre de programmes efficaces visant à mettre fin à l'exploitation sexuelle en ligne des enfants.
- **Probabilité d'impact et de résultats** : dans cette catégorie, l'examineur devra estimer la probabilité globale de réussite de la mise en œuvre du programme et les chances de réalisation des effets et des résultats escomptés. Dans cette optique, il lui sera également demandé de déterminer s'il existe un plan de suivi et d'évaluation bien défini et si le programme est susceptible d'optimiser les ressources qui y seront consacrées.

- **Alignement sur le modèle d'intervention nationale de WePROTECT** : les propositions doivent reconnaître le modèle d'intervention nationale de WePROTECT (annexe B) et démontrer que leurs interventions s'y conforment.

Annexe A : Liste de contrôle

Protection de l'enfance

- Les demandeurs doivent indiquer qu'ils adhèrent à une politique de protection de l'enfance, ou qu'ils sont en train d'en élaborer une et de la mettre en œuvre. S'ils ne sont pas en mesure de le faire, la demande sera jugée irrecevable, et ils seront dirigés vers les informations relatives à la protection de l'enfance afin d'entamer un processus d'élaboration et d'adhésion d'une telle politique.

Les subventions

1) Sont valables pour :

- les demandes comprises entre 250 000 dollars É.-U. et 1 million de dollars É.-U. ;
- les objets éligibles à l'aide publique au développement (APD) (de rares exceptions seront accordées aux activités qui ne relèvent pas de l'APD) ;
- une durée d'un à trois ans ;
- cibler l'exploitation sexuelle des enfants en ligne conformément au modèle d'intervention nationale de WePROTECT.

2) Ne doivent pas servir à couvrir :

- le coût des infrastructures ;
- l'achat de véhicules ;
- les campagnes générales de sensibilisation ;
- la collecte de données et les recherches indépendantes ;
- les coûts pouvant être pris en charge par d'autres sources de financement publiques ou dans le pays ;
- les activités pour lesquelles une part substantielle du budget est allouée aux déplacements ou aux conférences ;
- les subventions destinées à combler un déficit de financement ;
- les activités pour lesquelles une part substantielle du budget est allouée à la prise en charge des dépenses institutionnelles récurrentes ;
- plus de 30 % des frais de personnel * ;
- plus de 10 % des coûts de suivi et d'évaluation ;
- plus de 7 % des coûts indirects.

*Veuillez vous assurer que les frais de personnel élevés sont justifiés dans le modèle de budget

Annexe B : L'Alliance mondiale WePROTECT pour mettre fin à l'exploitation sexuelle en ligne des enfants

L'Alliance mondiale WePROTECT pour mettre fin à l'exploitation sexuelle en ligne des enfants est une action coordonnée à l'échelle internationale, menée par des gouvernements, des entreprises de technologie et la société civile dans le but de mettre un terme à l'exploitation sexuelle en ligne des enfants. Le Fonds pour mettre fin à la violence envers les enfants s'est associé à l'Alliance mondiale WePROTECT afin d'unir leurs efforts en vue de mettre en place le premier domaine prioritaire du Fonds : *l'exploitation sexuelle en ligne des enfants*.

Le [modèle d'intervention nationale](#) indique les principales capacités requises par un pays pour mettre en œuvre une intervention nationale globale de prévention et de répression de l'exploitation sexuelle en ligne des enfants, notamment en vue de lutter de manière plus générale contre l'exploitation et les abus sexuels à l'encontre des enfants et de protéger ceux qui en sont victimes. Fruit des nombreuses années de travail d'experts et de praticiens, ce modèle peut :

- permettre à un pays d'évaluer sa réponse actuelle à l'exploitation et à l'abus sexuels des enfants et d'identifier les lacunes ;
- hiérarchiser les efforts nationaux visant à combler ces lacunes ;
- renforcer la compréhension et la coopération internationales.

Point très important : ce modèle permettra à un pays, quelle que soit sa situation de départ, d'identifier les éventuels déficits de capacités et de commencer à planifier les mesures nécessaires pour y remédier. Bien que les pays soient amenés à élaborer leur propre stratégie individuelle, la communication et la coopération entre les parties prenantes, tant au niveau national qu'international, devraient être améliorées si cette élaboration s'inscrit dans un cadre convenu en commun et bénéficie d'une compréhension partagée des capacités.

Ce modèle n'a pas pour vocation de préconiser des activités ou de proposer une méthodologie unique. Les pays élaboreront leur propre stratégie individuelle, mais la communication et la coopération entre les parties prenantes, tant au niveau national qu'international, seront améliorées si cette élaboration s'inscrit dans un cadre convenu en commun et bénéficie d'une compréhension partagée des capacités.

Que sont les organes multipartites ?

L'ambition de l'Alliance mondiale WePROTECT est que chaque pays dispose d'organes multipartites et intersectoriels rassemblant tous les acteurs responsables de la protection des enfants en ligne. Il n'existe pas de modèle unique pour cela : ces organes peuvent être globalement chargés de la gouvernance et du contrôle des compétences et des capacités d'un pays relatives à la répression de l'exploitation sexuelle des enfants en ligne, ou simplement coordonner les efforts au sein du gouvernement, de l'industrie et de la société civile.

Comment ma candidature sera-t-elle examinée au regard du modèle d'intervention nationale ?







L'impact souhaité des efforts menés dans le cadre du premier domaine prioritaire du Fonds est le suivant :

« Les enfants sont efficacement protégés contre l'exploitation et les abus sexuels en ligne, les auteurs sont appréhendés et poursuivis, et les enfants peuvent profiter sans danger des avantages d'Internet. »

En vue de contribuer à ce résultat global, il est conseillé d'aligner les propositions et les cadres de résultats qui les accompagnent sur les six capacités principales du modèle d'intervention nationale : *Politique et gouvernance, Justice pénale, Victime, Société, Industrie, et Médias et communication*.

Les candidats doivent démontrer de quelle manière l'intervention prévue permettra d'obtenir les résultats correspondants à cette capacité.

Preventing and Tackling Child Sexual Exploitation and Abuse (CSEA): A Model National Response

Enablers	Capabilities	Outcomes						
Cross sector, multi-disciplinary collaboration	Policy and Governance 	1 Leadership: An accountable National Governance and Oversight Committee 2 Research, Analysis and Monitoring: National situational analysis of CSEA risk and response; measurements/indicators 3 Legislation: Comprehensive and effective legal framework to investigate offenders and ensure protection for victims	Highest level national commitment to CSEA prevention and response Comprehensive understanding of CSEA within the highest levels of government and law enforcement. Willingness to work with, and co-ordinate the efforts of, multiple stakeholders to ensure the enhanced protection of victims and an enhanced response to CSEA offending.					
				Criminal Justice 	4 Dedicated Law Enforcement: National remit; trained officers; proactive and reactive investigations; victim-focused; international cooperation 5 Judiciary and Prosecutors: Trained; victim-focused 6 Offender Management Process: Prevent re-offending of those in the criminal justice system nationally and internationally 7 Access to Image Databases: National database; link to Interpol database (ICSE)	Effective and successful CSEA investigations, convictions and offender management Law Enforcement and judiciary have the knowledge, skills, systems and tools required to enable them to perform victim-focused investigations and secure positive judicial outcomes. CSEA offenders are managed and reoffending prevented.		
							Victim 	8 End to end support: Integrated services provided during investigation, prosecution and after-care 9 Child Protection Workforce: Trained, coordinated and available to provide victim support 10 Compensation, remedies and complaints arrangements: Accessible procedures 11 Child Helpline: Victim reporting and support; referrals to services for ongoing assistance
Societal 	12 CSEA Hotline: Public and industry reporting for CSEA offences - online and offline; link to law enforcement and child protection systems 13 Education Programme: For: children/young people; parents/carers; teachers; practitioners; faith representatives 14 Child Participation: Children and young people have a voice in the development of policy and practice 15 Offender Support Systems: Medical, psychological, self-help, awareness.	CSEA prevented Children and young people are informed and empowered to protect themselves from CSEA. Parents, carers, teachers and childcare professionals are better prepared to keep children safe from CSEA, including addressing taboos surrounding sexual violence.						
			Industry 					
				Media and Communications 	20 Ethical and Informed media reporting: Enable awareness and accurate understanding of problem 21 Universal terminology: Guidelines and application	Awareness raised among the public, professionals and policy makers Potential future offenders are deterred. CSEA offending and reoffending is reduced.		
Willingness to prosecute, functioning justice system and rule of law Supportive reporting environment Aware and supportive public and professionals, working with and for children Sufficient financial and human resources National legal and policy frameworks in accordance with the UNCRC and other international and regional standards Data and evidence on CSEA								